

CONSEIL MUNICIPAL

Sacs à ordures Renouvellement des stocks et rappel des bonnes pratiques

Afin de réapprovisionner son stock de sacs à ordures, tous volumes confondus, et de se fournir au meilleur prix, la Municipalité de Saint-Imier a lancé, l'an dernier, un appel d'offres auprès de trois entreprises. Au terme de la procédure, elle a choisi de confier la production des sacs taxés officiels à un nouveau fabricant. Les stocks de sacs existants vont être écoulés ces prochains jours et remplacés progressivement par les nouveaux sacs. Le Conseil municipal rappelle également les bonnes pratiques en matière d'élimination des déchets.

Visuellement parlant, les nouveaux sacs à ordures auront les mêmes caractéristiques que ceux utilisés actuellement. Les prix à la vente en magasin des sacs nouvelle version restent inchangés et s'établissent comme suit (TVA 8.1 %) :

- Sacs à ordures 17 l. : CHF 10.80 TTC / rouleau de 10 pièces (sacs)
- Sacs à ordures 35 l. : CHF 21.60 TTC / rouleau de 10 pièces (sacs)
- Sacs à ordures 60 l. : CHF 43.25 TTC / rouleau de 10 pièces (sacs)
- Sacs à ordures 110 l. : CHF 32.45 TTC / rouleau de 5 pièces (sacs)

Rappel des bonnes pratiques

Les services municipaux sont de plus en plus confrontés aux dépôts sauvages d'ordures ménagères, de déchets verts et de déchets encombrants sur la voie publique, avec, comme conséquence, une dégradation des conditions de salubrité et de qualité de vie en ville.

Même si la grande majorité des Imériennes et des Imériens jouent très bien le jeu, il convient malgré tout de rappeler aux indécents les bons comportements à adopter en matière d'élimination et de valorisation des déchets.

En effet, la marche à suivre pour se débarrasser des déchets que génère un ménage repose sur les principes suivants :

- En ce qui concerne les ordures ménagères, les déchets sont à placer dans le sac à ordures officiel exclusivement (sac jaune). Le sac doit être déposé le jour de la collecte avant 7h00 (secteur nord : lundi ; secteur sud : mardi), sur le trottoir devant l'immeuble. Si le sac est déposé dans un container agréé, ce dernier sera sorti sur la voie publique le jour de la collecte avant 7h00 et rentré aussitôt après la vidange.
- Les déchets verts sont à placer dans un végébox ou dans un bidon de cuisine (3 l.) et à déposer le jeudi avant 7h00 sur le trottoir.
- Les déchets non recyclables ne trouvant pas de place dans un sac officiel (y compris de 110l.) sont considérés comme des déchets encombrants. Ils peuvent être déposés

à la déchetterie.

Des recherches sont systématiquement entreprises pour tenter de retrouver les contrevenants. Ceux-ci s'exposent à une dénonciation et à des sanctions pécuniaires selon l'article 33 du règlement sur les déchets.

Le Conseil municipal rappelle qu'il est question ici du bien vivre ensemble et du respect mutuel que se doivent les membres d'une collectivité (habitants et employés des travaux publics notamment), tout comme de l'image de la cité imérienne lorsque des personnes de passage sont confrontées aux sacs éventrés le week-end par exemple.

Le Conseil municipal et les services communaux remercient toutes les personnes qui œuvrent déjà dans cet esprit et invitent les autres personnes à adopter un comportement responsable. (cm)

Semaine blanche

L'Espace Jeunesse d'Erguël propose de nombreuses activités

Du 12 au 16 février 2024, les animateurs de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) proposent aux enfants de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret, Villeret et Courtelary le traditionnel programme d'activités, sur inscription, de la semaine blanche. Il est ouvert aux enfants dès la 6H.

Le programme est riche et varié ! Une activité différente est prévue chaque jour de la semaine blanche.

Le 12 février, les amateurs de films pourront participer à un cinéclub au sein des locaux de l'EJE. Le 13 février, une visite du Papillorama, qui regroupe plus de 1000 espèces animales, est prévue. Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 10.-. Le 14 février, les amoureux des acrobaties et du trampoline se rendront en bus au JumpingJack à Courroux. Le 15 février, l'équipe d'animation organise une sortie au bowling à Bienne pour la modique somme de 10 CHF. Enfin, le 16 février, l'EJE propose aux amateurs de glisse de se rendre à la patinoire de Saint-Imier. L'entrée est gratuite.

L'inscription se fait par mail, à l'adresse suivante : isabelle.magnin@saint-imier.ch. Attention, le nombre de places est limité.

Les animateurs de l'EJE se réjouissent de vous voir nombreuses et nombreuses pour participer à ces activités. (cm)

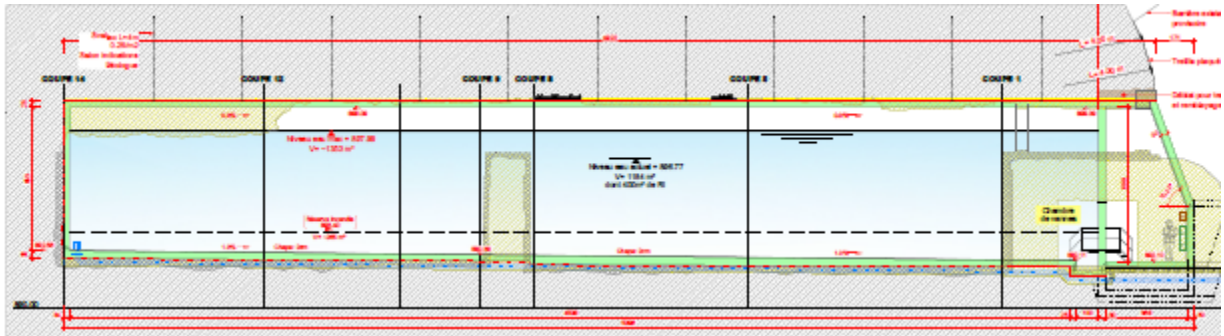
Département bâtiments et infrastructures sportives
Bienvenue à Maude Clément



Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Maude Clément qui a débuté son emploi le 1^{er} février 2024 au sein de la Municipalité en tant que concierge – collaboratrice technique. Il se réjouit de collaborer avec elle et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. (cm)

Rénovation du réservoir 1893, « Sur les Crêts »

La rénovation du réservoir mis en service en 1893 au lieu-dit « Sur les Crêts » a été lancée en ce début d'année 2024. Les travaux consistent à moderniser et agrandir la structure en faisant passer sa capacité de 1'184 m³ à 1'353 m³ soit une augmentation de 169 m³ ou 14%. Cette augmentation a été rendue nécessaire par l'alimentation des diverses communes et syndicats clientes des Services techniques et la possible réalisation d'un chauffage à distance au centre de Saint-Imier.



Coupe du réservoir 1893, projet de rénovation

Les premiers travaux consistent à terrasser la partie située devant le réservoir afin de mettre en place un accès pour les machines de chantier. Prévu pour une durée de 12 mois environ, le projet a un budget légèrement inférieur à 2 millions de francs.



Recensement des défibrillateurs



Donnant suite à une interpellation au Conseil de ville, le Département de l'action sociale met sur pied une enquête pour recenser les défibrillateurs présents sur le territoire de Saint-Imier, ainsi que les personnes formées à la réanimation cardiaque.

Le questionnaire s'adresse à tout citoyen et à toutes les entreprises de la Commune. Il peut être complété dès à présent, et jusqu'au 29 février 2024.

Merci pour votre participation à cette brève enquête dont les résultats seront présentés lors de la séance du Conseil de ville du 14 mars 2024. (das)

Lien pour le questionnaire : <https://forms.office.com/e/WN8bmEeWyD?origin=lprLink>

Saint-Imier, le 6 février 2024